

Communiqué de presse

Paris, le 23 octobre 2023

Le CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale) labellise le fonds de capital investissement BOWI! consacré aux PME françaises

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES) labellise le Fonds de capital investissement BOWI!. Le fonds BOWI! relève de l'Article 9 de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et poursuit en cela un objectif de développement durable. Autorisé à la commercialisation par l'AMF en janvier 2023, ce fonds devra être intégré comme un élément de diversification dans des fonds déjà labellisés, ce qui garantira les besoins de liquidité propre à l'épargne salariale.

En labellisant le fonds BOWI!, le CIES ouvre l'épargne salariale au non coté, en permettant le financement de PME françaises engagées dans la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et contribuant en cela aux enjeux du développement durable.

Le classement « Article 9 » du fonds BOWI! est l'assurance que l'investissement dans les PME sélectionnées dans le portefeuille se fera avec des objectifs environnementaux et sociaux exigeants et aura un impact effectif sur l'emploi local.

Pour assurer le contrôle du fonds, une structure composée des représentants des quatre organisations syndicales membres du CIES sera mise en place. L'organisation de ce Comité de suivi sera discutée entre BOWI! et le CIES et pourra se tenir à un rythme semestriel.

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale

Philippe Vigneron (CFDT)

Tél : 06 83 61 87 01

pvigneron@ci-es.org

Benoît Ostertag (CFDT)

Tél : 06 87 46 11 30

ostertag@ci-es.org

Raphaëlle Bertholon (CFE-CGC)

Tél : 06 86 14 66 27

bertholon@ci-es.org

Pascal Maniez (CFE-CGC)

Tél : 06 88 42 59 06

maniez@ci-es.org

Geoffroy de Vienne (CFTC)

Tél : 06 09 18 00 48

devienne@ci-es.org

Benoît Granger (CFTC)

Tél : 06 71 61 21 72

granger@ci-es.org

Pierre-Yves Chanu (CGT)

Tél : 06 83 83 03 93

chanu@ci-es.org

Natacha Seguin (CGT)

Tél : 07 86 52 05 27

seguin@ci-es.org